Mis en ligne le 19 juin 2023,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Générale des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20230615-17-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 15-06-2023
Publication le : 15-06-2023

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 9 juin 2023

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 21

Date de convocation : 2 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Damien VINCIGUERRA, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Clotilde BERTHIER, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Jean-François RIMET-MEILLE, Julie LADRET, Yann GUELY et Orlane FANGET.

Absents :

Madame Laëtitia SERPAGGI, Madame Stéphanie BESSET, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Monsieur Robert PASERO donnant pouvoir à Monsieur Gérald CANTOURNET.

Monsieur José CORREIA DOS SANTOS est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-7.5-100

Attribution des subventions aux associations sportives

Monsieur l'Adjoint en charge du Sport rappelle :

Au Budget primitif 2023 de la Commune, voté le 23 mars 2023, des crédits ont été prévus au chapitre des subventions.

La répartition du versement des subventions de fonctionnement a été approuvée lors de la même séance.

Certains dossiers ont été remis incomplets ou hors délai, mais il apparait qu'ils sont éligibles à subvention au regard des critères d'attribution établis ; il convient donc de soumettre au vote du Conseil le versement de la subvention pouvant être allouée aux trois associations ci-dessous :

Associations	Montant attribué
ASTF Football	6 800,00 €
MJC du Pays de Tullins	9 715,00 €
SF Rallye	300,00 €

.../...

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20230615-17-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 15-06-2023
Publication le : 15-06-2023

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le versement des subventions comme suit :

Associations	Montant attribué	Vote
ASTF Football	6 800,00 €	**Unanimité**
MJC du Pays de Tullins	9 715,00 €	**Unanimité ; 1 élu ne participant pas au vote : Frank PRESUMEY**
SF Rallye	300,00 €	**Unanimité**
Total	**16 815,00 €**	

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 13 juin 2023
Le Maire

